

LE MESSAGER SYNDICAL

Organe Mensuel des Syndicats de Travailleurs Chrétiens Nantais

Administration et Rédaction : 5, Rue de Bel-Air, Nantes

Siège de l'Union Départementale des Syndicats de Travailleurs Chrétiens

CONVOCATIONS :

- Dimanche 4 décembre 1921, à 9 heures. — Assemblée générale du Syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie. — Programme : Lecture des rapports ; élection du Président et de plusieurs membres du Bureau ; Questions diverses.
- Lundi 5 décembre 1921, à 19 heures. — Réunion de la Commission des fêtes. — Programme : Préparation de la séance du 11 décembre 1921.
- Mercredi 7 décembre 1921, à 19 heures. — Réunion du Bureau de l'U. D. S. T. C.
- Joué 8 décembre, à 20 heures 1/4. — Conférence, ouverte à tous les syndiqués au siège, 6, rue de Bel-Air.
- Samedi 17 décembre 1921, à 18 heures. — Réunion des délégués des Syndicats de l'U. D. S. T. C. — Programme : Election d'une partie du Bureau ; Questions diverses.
- Mercredi 21 décembre 1921, à 19 heures. — Réunion avec tous les Secrétaires des Syndicats, de la Commission du journal.
- Les samedis 10 et 24 décembre, à 17 heures, au siège social, réunion de la Commission d'études : cours d'économie politique approfondie et d'histoire des doctrines économiques, par M. de Cornulier-Lucinière, docteur en droit, docteur ès sciences économiques et politiques.

Service d'achats en commun

Maison Jules LAMBLIN, 10, quai des Tanneurs, fils, ficelles, cordages, toiles. 5 0/0 aux syndiqués.

Réparations de chaussures en tous genres. — Les chaussures devront être déposées au siège, 6, rue de Bel-Air. Travail soigné. Cuir de premier choix. Livraison rapide. — Prix modérés.

FÊTE DE LA SAINT-MICHEL

Bien que la place nous manque par suite du compte-rendu de notre Congrès régional, nous ne voulons pas passer sous silence notre fête de la Saint-Michel du 16 octobre dernier dont nous n'avons pu parler dans notre précédent numéro.

Notre fête de Saint-Michel 1921 avait revêtu en effet un caractère particulier puisque non seulement elle était la fête du Syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie, mais aussi celle de l'Union départementale des Syndicats des Travailleurs Chrétiens, aussi avons-nous eu grande affluence tant à la messe qu'à la réunion de l'après-midi.

Tout d'abord notre messe annuelle, avec l'accueil et l'amabilité que nous aimons tous à reconnaître en M. l'abbé Robert, curé de la Basilique Saint-Nicolas, tout dévoué à notre œuvre syndicale, a été célébrée dans son Eglise, c'est-à-dire en plein centre de la Ville. Nous avons eu belle assistance tant en hommes qu'en dames.

M. l'abbé Robert nous a adressé la parole et en quelques mots bien sentis, nous a dit son admiration pour notre œuvre syndicale chrétienne, nous a donné de salutaires conseils et nous a engagé à continuer. Le chant, avec le concours de notre camarade Debrouse, a été dirigé par M. le Curé lui-même.

L'après-midi, au siège social de l'U. D. S. T. C., 6, rue de Bel-Air, tous nous étions conviés à une matinée-concert. Bien que le temps nous ait manqué, par suite de la date très rapprochée de la rentrée des vacances, pour la préparation de cette fête qui réunit chaque année bon nombre de nos familles, a été très réussie. Nous avons eu le plaisir d'y entendre : diseurs, monologues, chanteurs, musiciens, tous se sont surpassés, aussi leur adressons-nous, avec nos sincères félicitations, nos plus vifs remerciements.

Après quelques mots de M. Fargier, président de l'U. D. S. T. C., une quête a

été faite pour l'installation de la salle des fêtes, en particulier pour le rideau de scène qui nous manque.

Nous nous sommes séparés à 18 h. 30 en nous donnant tous rendez-vous pour le Congrès régional des 12 et 13 novembre.

G. PRESSENSE,

Président de la Commission des Fêtes de l'U. D. S. T. C.

Congrès de l'Union Départementale des Syndicats Chrétiens

Nous avons tous vécu intensivement notre vie syndicale durant ce dernier mois : les préparatifs du Congrès puis les souvenirs qu'il nous a laissés l'ont remplie, semble-t-il. Nous voulons graver ici ces choses afin qu'elles demeurent, que chacun en garde le réconfortant appui.

Et d'abord quelle a été l'idée inspirant ce Congrès ? Pourquoi l'Union départementale, de la Loire-Inférieure l'a-t-il fait ? La raison en est dans ce désir de voir l'admirable mouvement de développement qui existe dans les Syndicats chrétiens prendre un essor plus ample encore. De mettre en relief les efforts donnés et les résultats acquis, de soumettre au jugement de tous les projets formés pour qu'enfin ce qui est le but de nos Syndicats : une meilleure organisation du travail pour les travailleurs eux-mêmes et pour que le bien de la société soit réalisé au mieux.

Cette vie de labeur qui est la part de chacun des syndiqués les oblige à des devoirs et leur confère des droits. C'est à nos syndicats de définir nettement, de préciser les uns et les autres afin qu'ayant en conscience rempli ces devoirs, le travailleur puisse en toute justice réclamer ses droits. Et cette vie même de labeur à laquelle s'ajoutent les soucis de la famille, les lourdes charges de la vie, il appartenait à nos Syndicats de l'alléger. Ils s'y sont employés par l'établissement de divers services tels que : le placement, les conseils juridiques, le secours mutuel, les maisons de repos, la coopérative.

Pour donner à ce Congrès une portée plus grande, pour qu'il soit l'exposé de plus d'efforts et partant une leçon plus féconde, un appel avait été lancé dans toute notre région de l'Ouest. Et répondant à l'invitation qui leur était adressée, les Syndicats chrétiens de Brest, Morlaix, Fougères, Rennes, Le Mans, Poitiers, Saint-Nazaire, La Roche-sur-Yon y envoyèrent leurs délégués. Et pour que surtout les travaux de ce Congrès fussent menés dans une conception exacte des lois sociales, pour que les discussions fussent contenues dans un esprit juste et exact, pour que son rayonnement fût très grand, il avait été demandé

à M. Zirnheld, président de la C. F. T. C., d'en accepter la présidence. Très pris par sa charge immense, mais dévoué sans mesure à la cause sociale à laquelle il s'est consacré, M. Zirnheld vint. Ce ne fut que pour quelques heures, puisque arrivé à Nantes samedi soir pour l'ouverture du Congrès, il en repartait dimanche matin à l'issue de la messe célébrée à la Cathédrale. Mais il nous laissait M. Tessier, secrétaire général de la C. F. T. C. dont on ne saurait mieux dire, sinon que nul mieux que lui ne pouvait suppléer M. Zirnheld.

Sous de tels auspices s'ouvrit donc le Congrès. Et quand nous aurons dit qu'à ces compétences s'ajouta la haute valeur morale sociale, le clair esprit, l'impénétrable bonté de M. le chanoine Ménard, directeur des œuvres diocésaines, nous aurons assuré à tous les membres de nos Syndicats dans quel esprit fut mené ce Congrès.

Samedi 12 novembre, à 16 heures, au siège de l'Union départementale, 6, rue de Bel-Air, réception de MM. Zirnheld et Tessier et des délégués. Après l'appel de ces derniers, M. Fargier, président de l'Union départementale, remercia MM. Zirnheld et Tessier de leur présence et souhaita la bienvenue aux délégués. La parole est ensuite donnée à M. Riolland, vice-président du Syndicat des Employés, qui présente son rapport sur « l'utilité des Unions régionales ». Le but de ces Unions est de coordonner et d'unir les efforts individuels afin de documenter les organisations centrales qui, elles, auront charge d'intervenir auprès des chefs d'industrie en cas de revendications, de grèves, de conflits, d'accidents, etc. A elles aussi le soin de mener à bien des accords saluaires, de faire aboutir dans le meilleur sens les justes revendications. A elles de joindre entre eux les efforts partiels pour le bien commun.

La guerre, à d'autres maux, peut ajouter ceux faits aux Syndicats, décimant leurs membres, supprimant le jeu des cotisations, empêchant les réunions. Si bien qu'à l'heure actuelle il ne faut pas nier les difficultés de toutes sortes pour ce presque commencement. Mais ces difficultés ne découragent pas nos Syndicats chrétiens. Avec espoir, avec confiance ils marchent vers l'avenir.

M. Zirnheld félicite M. Riolland de son intéressant rapport et les Syndicats nantais de cette bonne idée qu'ils ont eue de réunir ce Congrès. C'est de la discussion que jaillit la lumière et ces échanges de vues qui vont se poursuivre auront inévitablement une répercussion bienfaisante sur la vie particulière de chaque syndicat. M. Zirnheld ajoute qu'il ne doute pas que dans un avenir assez rapproché on ne puisse arriver à organiser une Union régionale vraiment active.

Puis, après discussion de quelques questions de principe, on se sépare en se donnant rendez-vous à 20 heures, salle Saint-Stanislas, pour la conférence de M. Zirnheld.

Compte-Rendu de la Conférence de M. Zirnheld

L'action syndicale, nous dit le conférencier, est un sujet traité bien des fois devant nous, il va nous en parler encore tant il est évident que les choses justes et vraies on ne se les entend jamais assez dire et qu'elles ont beaucoup plus de peine à nous convaincre que les choses fausses auxquelles notre nature ouvre facilement ses portes.

Pourquoi donc le syndicat ? Par suite de l'extension prise par l'industrie moderne et les grandes entreprises, l'ouvrier ne peut et ne doit pas rester isolé, il faut qu'il se groupe, qu'il unisse ses forces ; il ne peut pas rester isolé car il a des droits à défendre et il se trouve dans une infériorité excessive avec l'employeur. Le besoin pressant dans lequel il est de gagner un salaire pour subvenir à ses besoins et aussi son infériorité d'instruction et d'éducation le met dans l'impossibilité de régler seul avec son patron, sans l'appui d'un contrat de travail équitable et d'une profession organisée. Quelle est donc la différence entre le syndicalisme chrétien et les autres syndicats : c'est qu'il apporte dans la base de ses principes une triple caution : cautions de conscience, justice, charité.

1^o De conscience : par le devoir strictement accompli, avoir à cœur sa tâche à remplir, vouloir se perfectionner dans sa profession, devenir un bon ouvrier ou employé et donner à son travail la vraie valeur morale et productive ;

2^o De justice : donner à chacun ce qui lui est dû pour subvenir à ses besoins matériels et tout en protégeant son corps qu'il puisse sauver son âme ;

3^o De charité : c'est surtout ce dernier point qui est rare, car la vraie charité ne peut être qu'avec le Christ et sa doctrine ; on trouve des justes et des consciencieux parmi les cégétistes, il faut le reconnaître, mais ne pas leur jeter la pierre, cela jamais, car ce n'est pas leur faute s'ils ont été pris par les mauvais bergers et leur jeter la haine serait contre les enseignements du Christ.

La justice même n'est pas respectée toujours. Dans l'Assemblée qui devait régir la destinée des nations, on avait réuni tout ce que la science a de plus savant, la diplomatie de plus intelligent, d'hommes d'Etat les plus distingués et même de génie ; seul on a négligé d'inviter Celui qui aurait dû être le premier, Celui appelé justement le Prince de la Paix et celui-là c'était Dieu. S'il avait été là on n'aurait pas eu besoin de parler de conscience avec un grand C, justice avec un grand J et charité avec un grand C.

Comment fut fondée cette Confédération des T. Chrétiens qui compte aujourd'hui 150 Syndicats et 130.000 membres. En 1887 l'idée fut jetée par un frère des Ecoles chrétiennes et une poignée de jeunes gens de son patronage formèrent le premier syndicat des employés de Paris.

COMPAGNIE FRANÇAISE

NANTES TOUS LES TISSUS NANTES

15, rue du Calvaire 15, rue du Calvaire

La plus importante organisation spécialisée dans le TISSU

MAISONS DE VENTE DANS LES PRINCIPALES VILLES DE FRANCE

Pour tous vos Achats Adressez-vous A LA PREMIERE MAISON

EN TISSUS & CONFECTIONS **Georges GANUCHAUD & Fils**

13, 15, 17, 19, Rue de la Paix. — Succursale : 5, Rue Crébillon, NANTES. — Téléphone 4.31

Les plus grands Assortiments — Le meilleur Marché

ÉCOLE PIGIER

Comptabilité
Sténographie
Dactylographie
Langues
Correspondance

TRAVAUX DE COMPTABILITÉ

7 Grands Prix **ÉCOLE PIGIER** 39 Médailles d'Or

1^{re} Ecole Pratique de Commerce fondée en France en 1850 — Maison Principale : 19, Boul. Poissonnière, PARIS

Succursales : De NANTES, Rue Crébillon, 6 et 8 — Téléphone 2.14.
De SAINT-NAZAIRE, Rue Amiral-Courbet.
De LORIENT, Rue du Petit-Port, 55.

Enseignement Rapide et Individuel : Commerce - Comptabilité - Sténo-Dactylo - Langues, etc.

HOMMES, JEUNES GENS } M. BRILLET } DAMES, JEUNES FILLES }
Inscription à toutes époques } Expert-Comptable } Entrées et Salles spéciales }
de l'Année. } Directeur-Concessionnaire } Professeurs Dames }

Placement gratuit des Elèves par les soins de l'Association Amicale des Anciens Elèves

dans son numéro du 11 septembre : « Les ouvriers se sont mis en grève avec un ensemble qui nous a surpris nous-mêmes. » En fait, et malgré les excitations et les chants de victoire entonnés jusqu'à la veille de l'échec par les cégétistes, le mouvement fut loin d'être général et n'engloba jamais qu'un quart des ouvriers. Dès le début, des flottements se manifestèrent.

Les syndicats professionnels, partisans en principe de la grève, la jugeaient inopportune. Ils demandaient que les ouvriers soient appelés à voter à bulletin secret, et devant le refus des cégétistes d'entrer en relation avec eux, ils laissèrent leurs adhérents libres d'agir d'après les circonstances.

Le complet échec de la grève n'a que trop bien confirmé leurs appréhensions.

Non seulement les ouvriers n'ont rien obtenu mais la grève a eu pour conséquence d'anéantir momentanément l'organisation syndicale.

Dans plusieurs localités, notamment à la Bresse et au Val d'Ajol, des militants, bons ouvriers et chefs de famille ont été congédiés. A la Bresse les 400 syndiqués cégétistes ont dû, avant de reprendre le travail rapporter leur carte d'adhésion du syndicat rouge et signer l'engagement de donner leur démission.

L'intransigeance patronale, le refus opposé par le syndicats cotonnier d'entrer en relation avec les délégués ouvriers ont laissé dans les cœurs des rançunes dangereuses pour le rétablissement de la paix sociale.

Les ouvriers catholiques, très nombreux dans les Vosges et qui adhéraient en masse à la C. G. T. se rendent compte aujourd'hui qu'ils ont été mal conseillés, que la grève a été mal conduite, mais qu'une organisation syndicale est indispensable pour se défendre contre les prétentions de leurs employeurs.

Les syndicats professionnels sont appelés dans cette région à un rapide développement.

En Alsace

La grève du Textile dans le Haut-Rhin s'est prolongée huit semaines. Elle s'est terminée par la défaite des ouvriers qui ont dû subir la réduction de 50 0/0 de l'indemnité de cherté de vie imposée par les patrons.

Le « Syndicaliste indépendant » organe de la Fédération des Syndicats indépendants d'Alsace et de Lorraine, résume ainsi l'histoire de la grève et les leçons qu'elle comporte.

« Nul doute donc que la grève ait été justifiée; nul doute aussi, hélas! que la situation générale était nettement défavorable aux ouvriers. Les patrons se rendaient naturellement bien compte des avantages qu'ils pouvaient tirer de cette constellation: ils en profitèrent pour maintenir jusqu'à la fin leur attitude intransigeante. Pendant toute la durée de la grève, les représentants du Syndicat industriel refusèrent avec persistance de se rencontrer avec les représentants des ouvriers, malgré les démarches faites par ceux-ci et malgré les essais réitérés de médiation de la part des représentants du gouvernement, malgré aussi que certains industriels — nous savons cela de source absolument sûre — fussent plutôt enclins à une entente à l'amiable. Il n'est certes pas exagéré d'en tirer la conclusion, que la majorité du patronat considérait le conflit comme une occasion de briser l'équilibre des forces qui avait à peu près été établi entre les syndicats patronaux et les syndicats ouvriers après l'armistice, et de revenir à la formule du « patronat de droit divin » d'avant-guerre.

« De là à conclure qu'ils aient atteint leur but, il y a pourtant encore loin. Les ouvriers durent bien après avoir lutté héroïquement pendant huit semaines, reprendre le travail, non parce qu'ils avaient désespéré de leur juste cause, mais parce qu'ils durent se dire que vraiment la situation économique exceptionnelle que nous traversons était par trop favorable aux patrons. Ceux-ci peuvent-ils se réjouir sans arrière-pensée de ce « succès »? S'ils se rendent bien compte de la situation, telle qu'elle est, ils ne le feront pas. Car une des premières conséquences de leur « victoire » aura été d'avoir approfondi démesurément l'abîme qui malheureusement sépare encore de nos jours le monde du capital de celui du travail, et d'avoir suscité du côté ouvrier un ressentiment et une défiance qui, nous le craignons bien, portera encore ses mauvais fruits un jour. Vraiment, on peut comprendre comment, dans ces conditions, la théorie de la haine des classes et de la lutte des classes puisse apparaître à beaucoup d'ouvriers comme la seule capable de leur procurer l'avènement d'un nouvel ordre économique et social, qui tienne compte des aspirations légitimes de la classe ouvrière.

« Il appartient à nous, syndicalistes chrétiens, de ne pas nous laisser sombrer également dans cette atmosphère de haine. Mais si nous ne cessons de répudier les

théories socialistes sur la lutte des classes, rien ne nous empêche de tirer une conséquence des événements dont nous avons été les témoins et, hélas! les victimes: c'est que nous devons songer plus que jamais à user de tous les moyens de défense permis, c'est-à-dire, en première ligne, de renforcer jusqu'à la dernière limite notre organisation professionnelle et notre activité syndicale. »

Notes rurales

Le Syndicalisme agraire

Dans le courant de mai et juin derniers nous avons publié divers extraits sur l'orientation du syndicalisme agraire.

M. l'abbé Granereau, du Secrétariat central d'Action rurale, M. Guy Alousa et M. Courtin, de l'Union Centrale des Syndicats, ont exposé tour à tour leur conception de l'organisation professionnelle agricole.

Pour résumer d'un mot ces études, disons que M. Courtin considérait les syndicats mixtes, composés de propriétaires, de fermiers et d'ouvriers agricoles comme réalisant le type d'association le plus désirable.

Nos amis du Secrétariat central d'Action rurale faisaient observer que le temps était passé où ces organisations pouvaient suffire. Un prolétariat agricole se développe dont les intérêts sont distincts, souvent opposés à ceux des propriétaires. Des syndicats purement ouvriers se sont créés pour les soutenir; les catholiques ne doivent-ils pas eux aussi les promouvoir?

La question qui intéresse non pas seulement le monde agricole mais tous les Français à quelque classe qu'ils appartiennent est loin d'être tranchée.

Aussi, à la demande du Secrétariat Central d'Action rurale, nous publions aujourd'hui la lettre de notre ami M. I. Pasquier dont on connaît l'activité syndicaliste dans la Mayenne, et très volontiers nous insérons les observations que les lignes qui suivent suggéreront à nos lecteurs.

Voici la lettre de M. Pasquier :

Dans son numéro du 11 juin, l'Ame française publiait une lettre de M. l'abbé Granereau sur les syndicats ouvriers agricoles autonomes. Dans sa note d'introduction, la rédaction du journal reconnaissait d'une part le fait que « les syndicats mixtes réalisent la forme la plus habituelle de l'organisation professionnelle agricoles », et d'autre part elle concluait en ces termes :

« Mais partout où cette population ouvrière des campagnes est assez développée, partout où ses intérêts apparaissent comme distincts de ceux des propriétaires exploitants, c'est vers le Syndicat ouvrier qu'il faut s'orienter ainsi que l'a déclaré, dans ces derniers temps, l'Union Centrale des Syndicats agricoles. »

« Nos amis du Secrétariat Central d'initiatives rurales, parmi lesquels l'un de ses fondateurs, M. l'abbé Granereau, constataient avec joie et cette orientation de l'Ame française, si conforme à nos propres vues, et l'adhésion de la puissante Union Centrale des Syndicats agricoles à un principe qui, s'il ne devait pas recevoir d'application très prochaine dans nombre de villages français, n'en mérite pas moins d'être reconnu et consacré par les grandes associations agricoles qui se prévalent de l'esprit social catholique.

« L'article de M. A. Courtin, secrétaire général adjoint de l'Union Centrale des Syndicats agricoles, paru dans l'Ame française du 30 juillet, est venu dénoncer et rompre cette communauté de vues que, comme l'Ame française, nous avions pu croire réalisée avec le S. C. I. R.

« M. A. Courtin, dans son article, fait un éloge du Syndicat mixte tel qu'il existe en France entre propriétaires et exploitants que nous jugeons erroné parce que excessif.

« Certes nous approuvons et aimons l'œuvre du syndicat agricole telle que nous avons le réaliser depuis 30 ans. Mais limiter l'action syndicale à sa modalité, à ses fins actuelles est une prétention inadmissible ne fût-ce que pour ce fait reconnu par tous, que le syndicalisme agricole tel qu'on l'entend ne groupe pas en réalité l'élément ouvrier. Le travailleur salarié comme tel s'en soucie souvent fort peu et pour ce motif ne prétend pas et ne saurait prétendre aborder, avec une autorité suffisante, à lui seul, les problèmes que suscite à l'heure présente, en France, la grave question de la main-d'œuvre agricole salariée.

« M. Courtin ne veut, en tout cas, voir dans le syndicat ouvrier séparé qu'un pis-aller auquel on devra seulement avoir recours lorsque la mentalité ouvrière se refuse à accepter la forme mixte ou lorsque la mentalité patronale s'offusque de la présence d'ouvriers dans le syndicat.

Les motifs déterminants des syndicats ouvriers

« Non, tels ne peuvent être les motifs déterminant d'une action sociale. Bien différentes sont les raisons pour lesquelles de vieux patriciens agriculteurs, à la fois fidèles amis des syndicats agricoles et de la paix sociale, ont cru devoir donner leur plus aux jeunes catholiques de la Démocratie : Le S. C. I. R. prend volontairement pour programme, comme il a pour raison d'être de rechercher les solutions pacifiques que la conscience inspire aux hommes épris de justice en face de tous les nouveaux problèmes sociaux et il a pour tactique l'abord très franc des injustices sociales en vue même de prévenir les conflits irritants.

« Nous ne pensons pas que l'on puisse, pour justifier la thèse de M. Courtin, se prévaloir de l'esprit et des directives données, il y a 20 ou 30 ans, au syndicalisme agricole par ses fondateurs et ses premiers chefs.

La question ouvrière agricole était loin de se poser aussi grave, aussi angoissante au temps des Dupont et des Deusy qui n'eussent pas manqué de l'aborder franchement et de front.

« L'esprit conservateur qui s'est glissé dans les grands syndicats depuis les premiers Congrès Nationaux avait amené une réaction contre les tendances sociales de ses fondateurs. Les derniers Congrès n'avaient-ils pas effacé de leur programme les questions ouvrières dont nous avions entendu MM. Dupont et Cheysson se faire les champions au V^e Congrès, en 1905, dont nous fûmes le dernier porte-parole comme rapporteur de l'habitation ouvrière agricole au VII^e Congrès National, à Angers, en 1907.

« Depuis lors, le bandeau sur les yeux fut de mise, attitude trop facile et dangereuse qui fait le jeu du socialisme. L'Union Centrale semblait vouloir depuis la guerre se départir d'une méthode qui ne pouvait être sienne.

Raisons de justice et d'intérêt social

« Nous pensons, nous, au S. C. I. R. qu'il n'est ni équitable ni prudent d'attendre pour promouvoir le Syndicat ouvrier agricole que la lutte sourde — qui est à l'état aigu un peu partout dans nos campagnes entre patrons et ouvriers de la culture — produise des effets plus désastreux. Il est temps que les syndicats autonomes, par leurs commissions mixtes, au lieu et place des usages ruraux que le libéralisme économique a laissé tomber en désuétude, viennent régler les rapports entre employeurs et employés agricoles.

« Nous pensons qu'il est loyal et bon de dire à l'ouvrier agricole, sans aucunement faire valoir ses droits et l'exécuteur contre le patronat que la loi de 1884 lui donne, au même titre qu'au propriétaire, au fermier ou au métayer, la possibilité de rechercher par l'association des mêmes intérêts, ceux de la famille ouvrière agricole, les améliorations légitimes de son sort.

« Nous pensons que le Syndicat mixte — qui d'ailleurs ne mérite son nom qu'avec l'adjectif « patronal » puisqu'en réalité il ne groupe que des patrons, propriétaires et fermiers — ne satisfait pas pleinement à l'idée de justice qui veut que l'élément le plus modeste de la profession soit appelé à s'organiser socialement pour la défense de ses intérêts propres d'employés salariés agricoles.

« D'autres avant nous, notamment deux des derniers ministres de l'Agriculture, MM. Boret et Ricard ont adressé d'eloquents appels en faveur de l'organisation sociale des ouvriers agricoles et ils n'ont pas craint de montrer que les syndicats patronaux n'ont point suffi à la tâche nécessaire.

« Nous n'en appelons pas moins de tous nos vœux l'action patronale des Syndicats dits mixtes. Nous voudrions les voir, comme nous l'avions fait nous-même à Craon avant la guerre, créer des sections syndicales ouvrières à côté et avec le concours du syndicat existant, là où l'ouvrier agricole n'a pas d'éléments d'organisation propre, là où le niveau actuel de son éducation ne lui permet pas de prendre en mains les intérêts de son groupe, — et où cependant l'amélioration du sort de sa famille est désirable, nécessaire non seulement pour elle-même, mais pour notre bonne économie rurale.

Œuvre pacifique d'esprit chrétien

« L'union des efforts de tous les éléments ruraux est désirable pour nous refaire la main-d'œuvre salariée, indispensable, qui fuit chaque jour davantage nos fermes et dont la disparition va causer des ruines dans la grande et moyenne culture.

« Mais nous pensons pourtant que, sans qu'en doive être troublée la bonne entente au village, une voix, la voix corporative des intérêts particuliers à une branche de la grande famille agricole, doit s'élever chez nous pour demander la répression de certains abus incompris, de certaines habitudes malsaines ou dangereuses qui sont la source même le plus souvent de l'exode des campagnes.

« En suscitant cette œuvre sociale d'organisation et de défense des éléments agricoles salariés dans les plus paisibles hameaux de notre France; en dehors de toute influence subversive, à l'encontre même des mensonges socialistes, en écartant tout esprit politique et électoral, allons-nous faire œuvre de guerre sociale et de désordre? Allons donc! nous n'imitons en rien les socialistes: à ceux qui cachent une partie de la vérité aux paysans et ne leur servent que la flatterie pour la conquête du pouvoir, nous opposons la méthode plus humble, pacifique et autrement féconde de la sincérité, de la franchise et de l'amitié dans le Christ.

« Nous pensons que les craintes des esprits conservateurs sont injustifiées quand il s'agit de petits, tout petits groupements de familles de travailleurs modestes, apparentées comme on l'a très justement fait remarquer à M. Courtin, aux familles de patrons, fermiers et petits propriétaires, qui voudront les unes et les autres conserver leurs relations amicales.

Disons aux timorés et aux pacifistes à outrance toute notre assurance, fondée sur une vieille expérience, que l'esprit évangélique, hélas! trop rare, sera le seul inspirateur et guide de ces modestes réformateurs et que le porte-parole de la classe ouvrière syndiquée sera le prêtre aux côtés duquel nous reverrons, et nous le voyons déjà, Dieu merci, le maître d'école qui aura repris au village son grand rôle d'éducateur. Car notre conviction est que ce travail d'éducation démocratique nécessaire qui devra être et sera forcément très lent, ne pourra être mené que par des âmes fortement trempées de l'esprit chrétien.

« Pour nous résumer, nous pensons que le syndicat autonome des familles ouvrières agricoles, appelées ainsi à former l'élite rurale dont la sève généreuse pénétrera et rajeunira notre vieux terroir, syndicat complété par la Commission mixte, est l'œuvre qui se recommande à l'heure présente à la sollicitude des intelligents et des volontés rurales, à plus forte raison des hommes, qui, comme nous, puisent leur force d'action sociale dans le sentiment chrétien.

IS. PASQUIER,

Président du Secrétariat Central d'initiatives rurales

Restaurants Coopératifs L'AVENIR

38, boulevard Raspail (près le Bon Marché)
41, rue de la Victoire (près la Trinité)

DEJEUNERS ET DINERS DEPUIS 2 FR. 50

SALONS PARTICULIERS POUR NOCES ET BANQUETS
Salles de 800 et 400 personnes pour Congrès,
Réunions d'études et Conférences

Organisation de Banquets à domicile
PRIX LES PLUS MODÉRÉS DE TOUT PARIS

Ecrire à l'Administrateur délégué,
38, boulevard Raspail, Paris

CHAISES NEUVES

pour Patronages et Salles de réunions,
à 8. 75, 9 fr. (2 modèles) et 15 fr.

LES ACHETEURS DE
Montres, Pendules, Bijoux
ont le plus grand intérêt à consulter les
CATALOGUES ILLUSTRÉS envoyés FRANCO
PAR **F. AMIET** Ancien Directeur de l'Ecole
Municipale d'Horlogerie -
MAISON FONDÉE EN 1794 - BESANÇON (Doubs)

Imprimerie spéciale de l'Ame française

Le Gérant : Raymond LAURENT,

La vie sociale

La fin du neutralisme syndical

C'est le titre que donne M. Amédée Dunois à l'article qu'il publie dans un des derniers numéros du « Bulletin communiste ».

« J'ai la quasi-certitude, écrit-il, que la vieille notion du syndicalisme conçu comme groupement d'intérêts est une notion morte. Le syndicalisme de demain sera, qu'on le veuille ou non, un syndicalisme d'idées. Il sera révolutionnaire ou réformiste, intransigeant ou opportuniste, marxiste ou proudhonien, centraliste ou fédéraliste; il sera tout ce qu'on voudra, mais il ne sera plus ce syndicalisme qui, il y a quinze ans, avait rêvé d'unir sur le terrain économique, au nom uniquement de l'intérêt de classe, sans distinction d'idées politiques ou religieuses, les idées de tout un pays; la notion du syndicalisme neutre a vécu. »

En citant ce texte, dans l'Information sociale du 16 octobre, M. Charles Dulot souligne tout ce qu'une telle conception a de contraire aux théories de Karl Marx, à ce déterminisme économique qui est à la base de tout l'édifice marxiste.

Pour Karl Marx en effet « ce n'est pas la conscience de l'homme qui détermine son existence, mais son existence sociale qui détermine sa conscience ». Autrement dit, en présence des phénomènes économiques qui s'imposent à lui, implacables, l'homme n'est pas libre de choisir une solution, il la subit. Dès lors, tous les travailleurs, en présence des problèmes sociaux tels que les pose le capitalisme ne peuvent adopter qu'une seule attitude : ils doivent se grouper dans une organisation unique.

Il apparaît bien que c'est Dunois qui a raison contre les prophéties de Karl Marx, quand il constate que le syndicalisme cesse d'être, aujourd'hui, un « groupement d'intérêts » pour devenir un « groupement d'idées ». Les phénomènes économiques en présence desquels se trouvent les travailleurs sont les mêmes pour tous.

Mais les remèdes entre lesquels les hommes — en dépit de Karl Marx — restent libres de choisir sont multiples.

Pour résoudre un même problème, les travailleurs peuvent choisir entre la solution révolutionnaire ou réformiste, entre la doctrine socialiste ou la doctrine chrétienne.

La multiplicité des organisations syndicales est un fait que l'on constate dans tous les pays du monde. Elle ne fait d'ailleurs pas obstacle à une collaboration pratique en certaines circonstances données entre deux organisations parallèles.

Mais les communistes, comme les majoritaires, sont amenés à reconnaître aujourd'hui que les travailleurs sont irrésistiblement conduits, pour agir, à se grouper d'après leurs tendances.

« La notion du syndicalisme neutre a vécu », écrit le communiste Dunois. Nous sommes, sur ce point, entièrement d'accord avec lui.

Pierre LABAUME.

ÇA ET LA

Les deux commandements bolchevistes

Dernièrement M. l'abbé Desgranges faisait à Chambéry une conférence publique sur le Bolchevisme et la famine en Russie.

Un contradicteur lui répliqua en ces termes : « Je ne comprends pas, M. l'abbé, pourquoi les catholiques combattent le communisme. Ce que le bolchevisme a voulu mettre en pratique c'est cette maxime que « celui qui ne travaille pas ne doit pas manger. » Et cette maxime est de saint Paul, M. l'abbé.

Sur ce précepte, rétorqua M. l'abbé Desgranges, nous sommes d'accord. Mais à ce premier commandement les Soviets en ont ajouté un autre, aussi implacable que le premier :

« Et celui qui travaille ne mangera pas davantage. »

C'est cela, voyez-vous, qui me gêne un peu pour admirer comme vous le régime bolcheviste !

Le contradicteur communiste n'eut pas les approbateurs de son côté...

AU CINE

L'Humanité avait convié l'autre semaine les jeunes communistes de Paris à protester contre un film « la Russie Rouge », tourné en un cinéma de la rue aux Ours.

Les manifestants au nombre d'un millier envahirent la salle. Après avoir acclamé par vivats enthousiastes l'apparition de Lénine, Trotsky et de Kropotkine, lorsqu'ils virent paraître sur l'écran une scène de répression d'émeute par l'armée rouge, ils l'accueillirent par des bordées de sifflets.

Le directeur du cinéma qui, la semaine précédente, avait déjà coupé 150 mètres de son film, a décidé, à la suite de cette manifestation, nous apprend le Matin, de pratiquer de nouvelles coupures.

Ce prudent impresario nous permettra-t-il de lui donner un conseil : celui de supprimer résolument tout le film et de passer une bande entièrement blanche avec cette simple légende : ce que les Soviets ont fait de la Russie, un désert.

Gardons-nous, d'ailleurs, de blâmer le geste des jeunes communistes.

Si les « braves gens » avaient le courage de siffler les films odieux ou grotesques qui choquent la morale, le bon goût, ou exhibent des crimes répugnants, les directeurs ne manqueraient pas, comme celui de la rue aux Ours, de pratiquer quelques salutaires coupures.

FORMER DES MILITANTS

Sans une élite active et instruite, pas de syndicalisme possible, pas de progrès social. Ni les conférences, ni la propagande par la presse ne peuvent suppléer aux « chefs de section » qu'il nous faut.

Les communistes s'en rendent compte comme nous. L'Humanité, en rendant compte du Congrès des Jeunes de la région parisienne, constate :

« Tous les délégués furent unanimes à reconnaître la nécessité de réformer la substance même de la propagande et de cesser, dans la réunion publique, l'excitation démagogique de la foule pour tâcher de l'éduquer et de l'instruire.

« Le résultat de cette constatation sera la formation, dans les sections, de militants capables. L'étude sérieuse y pourvoira. »

La cristallerie ouvrière de Fougères

Nous pouvons donner à nos lecteurs les meilleures nouvelles de la Verrerie ouvrière de Fougères.

Les fours ont été allumés à la fin du mois d'août. Soixante ouvriers y travaillent régulièrement.

Les familles ouvrières sont logées dans l'immeuble aménagé pour elles et qui contient aussi le restaurant coopératif et le magasin de vente de la Copérative : l'Etoile de Fougères.

Le capital de 200.000 francs a été entiè-

rement souscrit : Les ouvriers employés à la Verrerie ont fourni, pour leur part, 43.000 francs; les Syndicats ouvriers de la région parisienne 10.000; les Syndicats de Bordeaux et plusieurs organisations adhérentes à la C. F. T. C. ont pris également des actions.

Le Conseil d'administration se compose de 7 membres dont 4 ouvriers. (On se rappelle qu'à la Verrerie socialiste d'Albi les ouvriers n'ont au Conseil que 3 membres sur 9).

D'après les statuts les bénéfices doivent être ainsi répartis : 10 0/0 à la direction, 10 0/0 à la réserve légale, 10 0/0 au fonds de prévoyance, 35 0/0 aux ouvriers, 35 0/0 aux actionnaires.

La Verrerie a des commandes (notamment verres de lampes) pour trois mois, les modèles de service de table qu'elle a établis ont été jugés excellents.

Afin de lui permettre de faire face à un développement de son chiffre d'affaires qui apparaît comme certain dans un très bref délai, la « Cristallerie fougèraise » émet des Bons 5 0/0 à un an, 6 0/0 à 2 ans, 6 1/2 à trois ans. Les souscriptions sont reçues par M. l'abbé Bridel, à Fougères (Ille-et-Vilaine).

L'impôt sur les salaires

Sur cette question qui préoccupe si vivement tous les salaires, l'Union Vosgienne des groupements professionnels publiée dans le Progrès syndical d'octobre un article que nous croyons intéressant de mettre sous les yeux de nos lecteurs.

Aucun syndicat ouvrier, cégétiste ou non, n'est indifférent à l'impôt sur les salaires.

En s'intéressant à cette question, une organisation professionnelle sort-elle de son domaine propre ? Pas le moins du monde : cette question d'impôt rentre parfaitement dans le cadre de l'activité corporative, le but premier de toute organisation ouvrière étant la sauvegarde du salaire.

Les syndicats d'industriels ou de commerçants ne se préoccupent-ils pas, de leur côté, de la répercussion des lois fiscales sur leur industrie ou sur leur commerce ?

Dans ces conditions, pourquoi les syndicats ouvriers ne s'occuperaient-ils pas, eux aussi, des charges que l'impôt, que les impôts de toute nature en y comprenant celui sur les salaires, apportent au budget de l'ouvrier ?

« De ce point de vue, les manifestations syndicales sont explicables, à condition toutefois qu'on reconnaisse que tout citoyen doit payer dans la mesure de ses ressources. Il ne peut s'agir, à aucun moment, de conseiller la grève de l'impôt; cela n'est plus professionnel, c'est de l'insurrection. »

La défense des salaires par les protestations, les campagnes contre l'impôt sur le produit du travail tel qu'il est aujourd'hui compris et appliqué, peut donc occuper une partie de l'activité des syndicats. Mais parce que toute société, pour subsister, doit nécessairement être disciplinée, il ne saurait être question de pousser l'opposition jusqu'au refus de payer l'impôt.

Cette solution convient à ceux qui sont heureux d'utiliser toutes les raisons, tous les prétextes de mécontentement. Mais c'est plus par haine de l'organisation sociale actuelle que par amour des ouvriers qu'ils agissent. Leur seul but est d'arriver par tous les moyens à faire des aigris et des révoltés. Cela paraît leur suffire, et ils ne semblent point se préoccuper de ce que serait, le lendemain d'une transformation sociale, cette foule de travailleurs auxquels ils se contentent d'insuffler l'esprit d'indiscipline.

Les protestations et l'emploi des procédés légaux contre l'imposition sur les salaires peuvent ne pas porter sur le principe lui-même. Après tout, il est normal qu'un monsieur qui gagne 25.000 fr. par an, paie un certain impôt. Mais il est injuste qu'un ouvrier qui gagne 6.000 fr., avec lesquels il aura juste de quoi vivre, surtout s'il est marié, soit obligé de prélever pour cet impôt, une partie de son nécessaire.

La campagne contre le taux et les bases de l'impôt peut s'appuyer sur les arguments suivants :

a) Le taux de l'impôt sur les salaires (fixé à 6 0/0) est presque aussi élevé que l'impôt de 8 0/0 sur les bénéfices industriels et commerciaux.

b) Ce taux de 6 0/0 sur les salaires est le même que celui qui porte sur les bénéfices des professions non commerciales (avocats, médecins, etc...)

Or, il y a, dans ces dispositions, une différence de traitement qui paraît injustifiée : les industriels et les commerçants paient sur leurs « bénéfices nets » (et c'est logique), c'est-à-dire « après déduction de toutes charges, y compris la valeur locative des immeubles affectés à l'exploitation et les amortissements d'usage. »

De leur côté, l'avocat, le médecin, ont le droit de déduire de leurs recettes brutes, les dépenses occasionnées par l'exercice de leur profession (loyer, frais de bureau, de secrétariat, de copies, d'éclairage, voyages, etc.)

D'autre part, les contribuables exerçant une profession non commerciale, dont les frais augmentent du fait du relèvement des impôts, peuvent assez facilement hausser le prix de leurs services ou de leurs honoraires. Tandis que pour les salariés, l'impôt se traduit par une amputation brutale et irréparable de leurs ressources.

Enfin, si les bénéfices réalisés par un docteur, par exemple, peuvent être facilement déclarés au-dessous de leur valeur réelle, — et ceci sans contrôle efficace — les salariés ne peuvent faire échapper un centime à l'impôt, car le montant de leurs salaires est obligatoirement déclaré chaque année par leurs employeurs.

Comme conclusion pratique et immédiate, nous protestons contre l'impôt sur les salaires :

1° parce que c'est un impôt sur le travail ;

2° parce que c'est un prélèvement sur notre nécessaire.

Si, malgré tout, l'Etat veut en maintenir le principe, nous demandons que cet impôt ne porte que sur les salaires et appointements d'une réelle importance et que soient créés des dégrèvements pour charges de famille dont on ne tient pas compte actuellement, ou si on en tient compte ce n'est qu'après le calcul de la contribution et d'une façon insuffisante et ridicule. Il faut que le législateur s'inspire de cette conviction basée sur la vérité :

Les bas salaires doivent être exemptés de l'impôt parce que la famille ouvrière paie, proportionnellement à ses ressources, sa large part de contributions, sur les denrées qu'elle consomme.

La grève du textile

Dans le Nord

A Lille, la grève des tissages s'est terminée le 25 octobre par la signature d'une convention collective : les ouvriers reprennent le travail avec une diminution temporaire de 0,15 à l'heure, qui ne sera maintenue que si le coefficient de vie chère est inférieur à 350.

A Roubaix-Tourcoing, des rentrées se produisent, que l'on peut évaluer à 8.000; mais de nouvelles grèves viennent de se déclencher dans la région d'Avesnes, Fourmies, etc...

Les syndicats libres, bien qu'ils aient accepté la diminution horaire de 0,10 proposée par les patrons ne s'associent pas à ce mouvement de rentrée, le consortium se refusant à donner les garanties qui étaient pour les S. L. — la condition sine qua non d'acceptation de la transaction. Les syndicats libres renouvellent leur appel à la solidarité.

Dans les Vosges

La grève du Textile, commencée le 5 septembre, s'est terminée d'une façon malheureuse pour les ouvriers qui, après un mois de lutte et de chômage, ont dû subir la réduction de 15 0/0 que les patrons ont imposée.

De l'avis de personnalités impartiales de la région qui nous ont communiqué tous les documents relatifs à cette grève la résistance des ouvriers était pleinement justifiée. Les salaires sont exceptionnellement bas dans les Vosges; ils ont été dans certains cas réduits à 115 et même 108 francs par quinzaine.

Malheureusement la grève a été mal engagée. Le Comité inetrasyndical qui l'a déclenchée n'a pas consulté les organisations ouvrières.

Son organe, le Réveil ouvrier, l'avoue

A ce moment, le conférencier parle en catholique à des catholiques. La tâche ne fait que s'ouvrir et ce n'est pas suffisant d'avoir écouté et applaudi un orateur. Il ne nous est plus permis à nous catholiques et français de rester indifférents et tranquilles devant les grandes causes du conflit social. Nous devons travailler et lutter avec opiniâtreté et dévouement; il faut pour sauver la cause les sacrifices prodigués de quelques-uns pour contrebalancer la négligence des autres. Notre devoir de français veut que nous ayons notre place représentée partout. On parle beaucoup de l'Internationale du Travail. Par expérience, il est nécessaire que nous y soyons. Que nous le voulions ou que nous ne le voulions pas, elle existera et la grande voix française doit être là.

Avec son éloquence habituelle, Zirnheld nous montre ce que le génie français éclairé par la foi chrétienne peut faire pour la sauvegarde du pays et de l'humanité tout entière, et dans un vibrant appel convie tous les hommes de bonne volonté à s'unir sur le terrain professionnel pour atteindre ce résultat.

La Journée de Dimanche

A 7 heures, la messe réunissait un grand nombre de syndiqués. A l'Evangile, M. le chanoine Mémard monte en chaire et nous annonce que Monseigneur, qui un moment avait espéré nous adresser la parole, n'a pu le faire, appelé à Tours par les fêtes de saint Martin. Il nous dit qu'il est spécialement délégué par notre évêque pour nous faire entendre des paroles de félicitations et quelques mots d'encouragement, car il ne se dissimule pas que notre tâche est rude; il nous félicite de savoir démontrer si clairement notre foi, il est heureux de voir que nous n'abaïssons pas notre drapeau et que nous ne comprenons pas de congrès sans cérémonie religieuse.

Vous n'avez pas peur de la question sociale. Et vous avez raison, car pour la résoudre le plus sagement possible, vous ne craignez pas de vous servir de l'enseignement social donné par l'Eglise catholique qui transmet et continue la véritable doctrine du Christ.

La vérité est et reste entière et intangible du côté de l'Eglise et vous essayez de prouver et vous prouvez qu'à l'inverse des doctrines révolutionnaires, il y a une autre manière de résoudre la question sociale, c'est la résoudre par la justice, l'amour et la charité, car votre catholicisme social n'est somme toute qu'une des conséquences de votre catholicisme doctrinal. Vous nous apportez cette parole du Christ, véritable appel aux travailleurs.

Venez à moi, vous tous qui portez le fardeau du jour et du travail et je vous fortifierai. Venez à moi.

Et vous répondez présent, nous voici, nous avons confiance en vous: nous voici, bénissez nos familles, nos syndicats, nos travaux et notre patrie.

A 9 heures 30, nous reprenions, rue de Bel-Air, le cours de nos travaux sous la présidence de M. Tessier, qui ouvre la séance:

Mesdames,
Mes chers Camarades,

Je suis chargé d'excuser auprès de vous, ce matin, notre président Zirnheld qui, appelé ailleurs par des obligations, a dû repartir par un des premiers trains. Il a, cependant, tenu à remplir l'engagement pris vis-à-vis de vous en vous donnant, hier soir, la conférence annoncée.

Vous savez quel est son dévouement aux

régions de l'Ouest qu'il connaît et aime beaucoup. Par suite de son absence, vous allez donc vous trouver présidés par votre secrétaire; il est incontestable que vous perdrez au change, mais nous allons faire tout notre possible pour fournir, tout de même, du travail utile.

Hier après-midi, nous avons, — à la suite d'un rapport très joli et très intéressant fourni par notre ami Riolland, — été amenés à envisager comment pourrait, progressivement, se constituer l'« Union Régionale de l'Ouest » qui a déjà été créée au Mans il y a 15 ou 18 mois et, comme conclusion, il a paru qu'en l'état actuel des Organisations Chrétiennes de l'Ouest, il était sage de s'attacher à créer d'abord des Unions départementales, mais qu'il convenait aussi d'envisager dès maintenant la tenue périodique de congrès dans les principaux centres de la région. Il restera à déterminer, au cours de ce congrès, à quelle date et à quel endroit aura lieu le prochain.

Nous avons, maintenant, à examiner quelle est la situation des syndicats, des sections, des Unions départementales dans l'Ouest, ce qui va vous être exposé par M. Caron à qui je passe la parole.

RAPPORT DE M. CARON

M. Caron, secrétaire de l'Union départementale, donne lecture de son rapport sur la marche des syndicats de la région de l'Ouest. Le Mans occupe une belle place par ses syndicats et ses organisations sociales, puis Brest avec son organisation des travailleurs des arsenaux; Fougères avec sa verrerie ouvrière; Morlaix tient sa bonne place dans le monde du travail; Saint-Nazaire avec son syndicat de dames et l'amabilité et le dévouement de M. le Curé de Saint-Gohard qui cherche à doter les hommes d'un organisme syndical; l'exemple de M. le Curé de Saint-Gohard est le meilleur encouragement à notre œuvre sociale. Enfin Nantes, avec son syndicat des employés masculins et ses syndicats féminins des sténos, employées, vendeuses, et le syndicat de l'Aiguille, le syndicat de la Métallurgie et le syndicat des menuisiers-ébénistes. Diverses démarches auprès des patrons ont été effectuées, notamment par la métallurgie au sujet de la vie chère, au sujet du chômage et de l'emploi de la main-d'œuvre étrangère.

M. Tessier remercie l'ami Caron de l'exposé très intelligent qu'il a présenté.

Au début, il a indiqué que, malgré sa bonne volonté, il ne pouvait vous présenter une revue très complète de l'activité des syndicats chrétiens dans l'Ouest, les questionnaires qu'il avait envoyés aux différents syndicats ne lui ayant pas été tous retournés. Vous voyez combien il est nécessaire que la liaison s'établisse, combien il est utile de toujours répondre aux questionnaires envoyés par un autre syndicat ou section d'union.

Pour combler les lacunes créées par ce manque de réponses, nous allons demander à ceux de nos camarades, représentants d'organisations, de nous fournir verbalement quelques mots sur leur activité.

BREST n'a pas répondu parce qu'un contre-temps est intervenu: le questionnaire n'a pas été reçu.

A Brest, on a d'abord créé une « Union d'apprentis » qui permet d'assurer un recrutement constant. Cette union ne fonctionne peut-être pas merveilleusement, mais le mieux possible.

Le Syndicat de l'arsenal, fondé au début de l'année dernière, comptait — à cette époque — 25 ouvriers, mais 25 ouvriers décaïdés à faire quelque chose. Depuis, tout

s'est précisé: les 25 premiers adhérents ont groupé autour d'eux 170 à 180 camarades, chiffre assurément encore très faible si l'on tient compte des 6.500 ouvriers de l'arsenal! Néanmoins, l'action du syndicat a été très intense surtout pendant cette année et il ne désespère pas!!!

L'an dernier, en janvier, il y eut des élections pour désigner des délégués ouvriers à la commission locale des salaires. Le syndicat chrétien présenta trois candidats. Les révolutionnaires obtinrent 3.000 et quelques voix, les nôtres: 326. Ce n'était guère fameux, mais, en décembre de l'année dernière, il y eut une nouvelle élection, les révolutionnaires obtinrent 2.012 voix et nous, nous en recueillîmes plus de 750. Il y avait donc, déjà, un sérieux progrès et on croit que s'il y avait de nouvelles élections, le syndicat professionnel aurait de grandes chances de passer car nous avons pour nous l'opinion et voici pourquoi:

En mai, le département de la Marine voulait supprimer 1 heure et demie de travail.

Alors que les révolutionnaires se contentaient de faire de « l'action à grand fracas », le syndicat professionnel envoyait un délégué à Paris. Celui-ci alla voir les Parlementaires susceptibles de s'intéresser à l'affaire et fit trois jours entiers des démarches mais nous eûmes le plaisir de voir que les Parlementaires que nous avions été trouver obtenaient, la semaine suivante, au moment d'un débat, que 439 députés, contre 106, étaient en notre faveur.

FOUGERES signale seulement la création, depuis la dernière grève, de la cristallerie ouvrière, coopérative de production en plein fonctionnement.

POITIERS. — Trois syndicats créés depuis un an et demi à deux ans et comptant, en tout, 120 membres.

Des cours professionnels viennent d'être fondés, un service d'achat en commun fonctionne depuis trois mois. Les syndicats espèrent arriver à un bon résultat.

(Notre camarade de Poitiers a donné ici l'énumération des syndicats, je n'ai pu entendre que le nom de deux: syndicat des employés, syndicat de l'habillement).

A LA ROCHE-SUR-YON existe le syndicat féminin comprenant les dames de magasins, les ouvrières et les domestiques.

I. — GHAPITRE DES SERVICES PRATIQUES. — Placement. — Les Syndiqués doivent signaler les vides existant dans les Maisons. Le service de placement doit faire toute diligence pour que nos adhérents arrivent les premiers et occupent les situations vacantes. Il est bon d'établir une liaison avec les autres organisations catholiques de placement.

En attendant la création définitive de l'Union régionale, chaque syndicat devrait prendre l'engagement moral de faire parvenir aux autres organisations de la région la liste des emplois auxquels il ne peut pourvoir.

Conseil juridique: son utilité (à Nantes six avocats le composent). — Il importe surtout que, pour bien conserver la note syndicale, nous soyons à même de renseigner nos collègues au sujet professionnel. Les délégués aux Prud'Hommes peuvent, très souvent, donner des indications, des renseignements précis.

Coopération. — Service coopératif doit être vivement encouragé mais il faut, pour que la ménagère prenne l'habitude de s'y adresser plutôt que d'avoir recours à l'épicier du coin, que la coopérative soit constamment ouverte.

Notre camarade de MORLAIX nous dit que, dans sa ville, la coopérative est montée par actions: les actionnaires ont droit à une remise sur les achats et à une ristourne en fin d'année. Notre ami de Brest nous informe que la coopérative de cette ville ne groupe pas seulement les syndiqués.

Pour faciliter aux coopératives les achats avantageux, il serait nécessaire d'échanger des mercuriales entre Unions.

M. l'abbé Thomas (?) suggère de mettre directement en rapport les producteurs avec les coopératives syndicales.

II. — ETUDES: COURS PROFESSIONNELS ET COURS SOCIAUX. — M. Tessier signale l'importance qu'il y a à faire fonctionner ces cours conformément à la loi Astier. Pour avoir droit à une subvention, les cours doivent être absolument gratuits et assez importants pour être reconnus aptes à donner l'enseignement obligatoire.

Etudes sociales. — Nécessaires pour former des hommes capables de défendre leurs idées et possédant les notions indispensables de droit commercial et industriel.

A Nantes, avant la guerre, le syndicat des employés avait organisé une commission d'études qui fonctionnait tous les mois; elle n'a été reprise que par le syndicat de la métallurgie. Le Syndicat des Dames a, chaque mois, son cercle d'études qui est suivi par un assez grand nombre de syndiqués.

Au Mans, également, il y a un cercle d'études.

Action professionnelle proprement dite: démarches, essais d'accords sans revendications, etc...

Il ne faut pas rester en arrière du mouvement, mais chercher à pénétrer dans les commissions mixtes et paritaires. S'il s'agit d'affaires concernant un syndicat bien défini: métallurgie, bâtiment, etc..., c'est au syndicat intéressé de faire les démarches nécessaires; s'il s'agit d'une branche concernant plusieurs corps de métiers: employés de bureau, par exemple, c'est à l'Union de traiter avec l'Union des syndicats patronaux.

ELECTIONS. — C'est aux syndicats ou aux Unions de faciliter l'inscription. Il faut bien se renseigner des obligations à remplir pour être inscrit et nous devons prendre nos précautions pour que tous nos syndiqués le soient.

Nous réclamons avec raison que l'élément professionnel ait sa représentation pour qu'on tienne compte des intérêts économiques. C'est à nous, dans les différentes élections qui, déjà, sont établies, à nous faire une place. Nous sommes encore des minorités syndicales, mais nous avons tenu et devons, de plus en plus, tenir à nous faire représenter: intérêt moral et prestige moral.

Il faut, avec attention, surveiller, vérifier les listes électorales. C'est à l'Union départementale de les éproucher et de faire rejeter ceux qui n'ont pas le droit d'y paraître. Il y a nécessité pour tout cela de nommer, dans les Unions départementales, une commission électorale.

Il faut avoir des candidats dans toutes les catégories: c'est le meilleur moyen de se compter et de faire de la propagande syndicale.

L'heure avançant, M. Tessier termine en nous disant que le syndicat ne doit pas être, n'est pas pour nous une abstraction, une entité, mais bien une organisation vivante grâce au concours de cœur que chaque syndiqué lui donne.

La séance est levée.

Le Déjeuner

servi dans les salons de l'hôtel de la Duchesse Anne, salons superbement aménagés, et je ne sais ce qu'il vaut mieux louer, l'urbanité du maître de maison et de son personnel ou la bonne présentation et la bonne qualité de son menu — ce n'est pas la salle de banquet ordinaire — est-ce le nom de notre belle Duchesse Anne qui agit, mais il nous semble à nous autres, les féaux de la Bretagne, que nous sommes chez nous. Merci au maître d'hôtel d'avoir réussi à nous procurer le plaisir dont nous avons joui.

Au café, les toasts se sont donnés libre cours. Mlle Goupil, présidente des syndicats employés féminins, boit à la vitalité de nos syndicats et de l'Union régionale bretonne.

M. Tessier remercie Mlle Goupil et boit lui aussi au succès des organisations de l'Ouest. Le siège est levé, le travail oblige et tous les congressistes se rendent en retour rue de Bel-Air, reprendre la suite des travaux.

Le banquet était sous la présidence de M. Tessier, commandant, de Mme Levesque et Mme de Johannis, les amis des amis de nos syndicats.

(A suivre.)

Le Gérant: E. FARGIER.

NANTES. — Imprimerie DUPAS et C^o,
57, rue Saint-Clément.

Maison LEGLAS=MAURICE LEGLAS-MAURICE & JAMIN

Téléph. 4.81 — 9 & 11, Rue de Briord, NANTES — Téléph. 4.81

MEUBLES DE LUXE — MEUBLES A BON MARCHÉ — RIDEAUX — LITERIE — TAPIS

Manufacture au Mont-Goguet

GRANDE PHARMACIE DE PARIS

Place Royale - NANTES - Rue d'Orléans

Prix les plus réduits — Produits les plus purs

Réduction 5 0/0, sur présentation de leur carte, à tous les Membres des Syndicats de l'Union

SPECIALITÉS ET EAUX MINÉRALES EXCEPTÉES

VISITEZ A NANTES LES GRANDS MAGASINS

DECRÉ FRÈRES

Les PLUS IMPORTANTS et le MEILLEUR MARCHÉ de TOUS les MAGASINS